

Quels sont donc, en Irlande, les parents qui mutilent les organes sexuels de leur fille de 21 mois ?

écrit par Claude t.a.l | 28 janvier 2020



L'expansion du nombre des chances en Europe, et l'extension de leurs bienfaits.

Cette fois, ça se passe à Dublin (République d' Irlande = Irlande du Sud), pour la première fois.

Un couple vient d'être jugé et emprisonné (respectivement pour 5 ans 1/2 et pour 4 ans et 9 mois) pour des mutilations génitales effectuées sur leur fille, âgée de 21 mois.

» *Des organes génitaux délibérément coupés, blessés ou changés sans raison médicale* » a dit la Cour Criminelle de Dublin.

Il s'en est fallu de peu que le bébé ne meure d'hémorragie : un chirurgien pédiatrique l'a sauvée.

» *C'est généralement pratiqué sur les fillettes, de la naissance à l'âge de 15 ans* « .

Le couple – 37 ans et 27 ans – est d'origine africaine

Ah bon ? Comme c'est bizarre...

.

Un couple marié a été condamné au Dublin Circuit Criminal Court pour mutilation génitale féminine (MGF) de leur fille de 21 mois.

Un homme de 37 ans et sa femme de 27 ans ont été emprisonnés respectivement cinq ans et demi et quatre ans et neuf mois.

En novembre, le couple a plaidé non coupable d'avoir commis un acte de MGF le 16 septembre 2016, a fait savoir RTÉ.

Cette condamnation était la première du genre en République d'Irlande.

Le couple ne peut pas être nommé pour protéger l'identité de l'enfant, qui a maintenant cinq ans.

.

Les mutilations génitales féminines ont été criminalisées en Irlande en 2012 et encourrent une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement.

La procédure voit les organes génitaux féminins délibérément coupés, blessés ou modifiés lorsqu'il n'y a aucune raison médicale de le faire.

Elle est généralement réalisée sur des jeunes filles entre la petite enfance et l'âge de 15 ans, le plus souvent avant le début de la puberté.

.

Le couple, d'origine africaine, a également été reconnu coupable d'un chef de cruauté envers les enfants à la même date.

Le procès a appris qu'ils n'avaient pas effectué eux-mêmes les mutilations génitales féminines mais qu'ils les avaient «aidées et encouragées, conseillées ou procurées».

Ils ont ensuite été hospitalisés avec leur fille, affirmant que l'enfant avait subi ses blessures en tombant en arrière sur un jouet.

Plusieurs experts médicaux ont contesté ce récit.

«Un préjudice grave»

Le chirurgien pédiatre Sri Paran a déclaré au tribunal que l'enfant aurait été en état de choc dans les 20 heures si ses saignements n'avaient pas été arrêtés.

Il a conclu que sa blessure ne pouvait pas être accidentelle lorsqu'il a effectué une procédure pour arrêter son saignement et a renvoyé l'affaire à la Garda (police irlandaise) pour enquête.

Condamnant le couple, la juge Elma Sheahan a déclaré que l'infraction avait causé un préjudice grave à l'enfant, qui pourrait subir des effets psychologiques ou psycho-sexuels à l'avenir.

Elle a dit que le couple avait montré un manque de remords et n'avait fourni aucun aperçu de ce qui s'était passé.

Traduction google.

<https://www.bbc.com/news/world-europe-51268169>

.

J'attends avec impatience la réaction des "féministes"